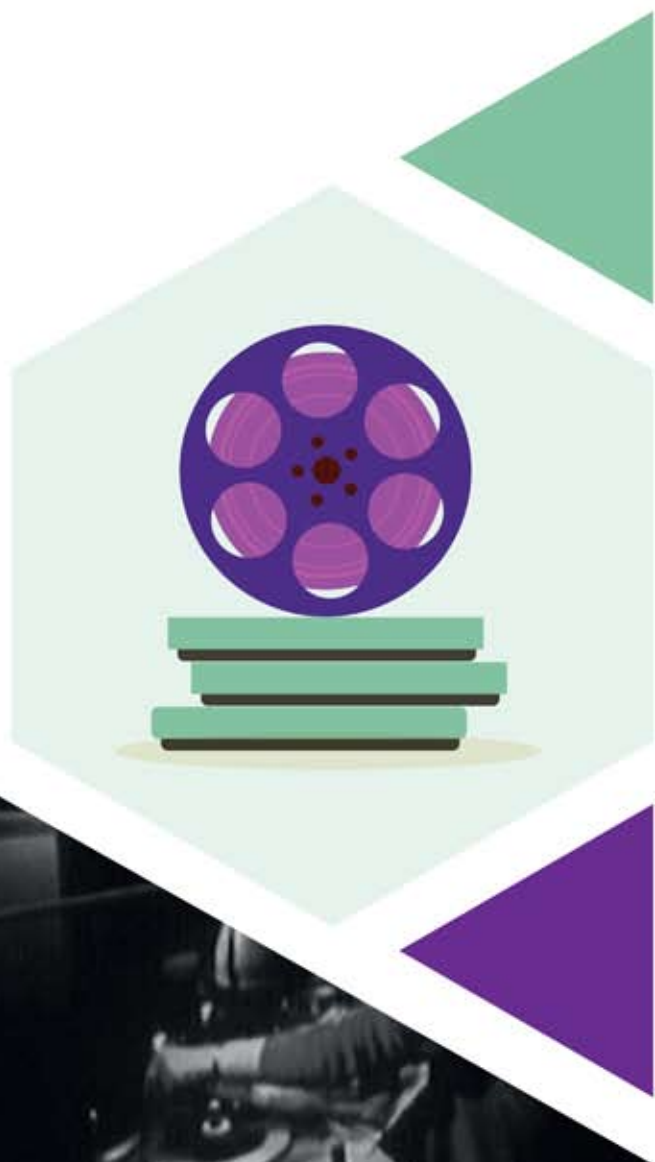


MAKING A STORY FROM ARCHIVES / 2nd edition

LES FEMMES DANS LES ARCHIVES

Promouvoir et préserver le patrimoine commun des femmes méditerranéennes.



Introduction

COPEAM - Conférence Permanente de l'Audiovisuel Méditerranéen est une organisation à but non lucratif consacrée au dialogue et à la coopération culturelle dans le bassin méditerranéen, à travers l'implication des principaux acteurs du secteur audiovisuel, dont 36 radios et télévisions de 26 pays, des associations professionnelles et culturelles, des institutions, des collectivités territoriales, des structures de formation universitaire et de spécialisation, des producteurs indépendants d'Europe, des Balkans, de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.

La COPEAM est engagée dans la promotion de projets et d'objectifs communs à tous ses membres, en exploitant le potentiel multiplicateur du réseau et l'inter-professionnalisme qui le caractérise.

Les activités de la COPEAM sont structurées autour de 7 Commissions de travail et sont basées sur une logique de mise en réseau, visant à soutenir les synergies transversales entre les différents domaines d'action, la circulation des idées et des produits, la mobilité régionale des professionnels.

-  Commission Patrimoine Audiovisuel
-  Commission Cinéma-Festivals-Culture
-  Commission Echange News/TV Magazine
-  Commission Egalité des Genres
-  Commission Formation
-  Commission Radio
-  Commission Télévision

La Commission Patrimoine Audiovisuel, présidée par Mme Margherita Scanavino de la RAI-Radiotelevisione Italiana, travaille pour la mise en place d'initiatives consacrées à la promotion, à la sauvegarde et à la numérisation des archives audiovisuelles des diffuseurs publics euro-méditerranéens, dans le but de préserver et valoriser le patrimoine audiovisuel de la région.

Une des actions d'envergure issues de cette Commission est le projet « *Med-Mem : Mémoires Audiovisuelles de la Méditerranée* », le premier site web en trois langues - arabe, anglais et français - constitué de documents d'archives radio et télé et créé pour mettre en valeur le riche patrimoine méditerranéen auprès du grand public des deux rives. La Commission a été également promotrice d'un autre projet multilatéral, « *Balkans' Memory* », visant à sensibiliser les décideurs de la région des Balkans à la sauvegarde, à la numérisation et à la gestion de leur propre patrimoine cinématographique et audiovisuel.



Appel à participation

Art. 1 - CONCOURS “MAKING A STORY FROM ARCHIVES - 2^{ème} édition”

Par le présent appel à projets, la COPEAM lance la deuxième édition du concours “*Making a story from archives*”, dans le cadre de la mission et des activités menées par la Commission Patrimoine Audiovisuel, en synergie avec la Commission Egalité des Genres. La première édition du concours était consacrée au patrimoine culturel des Balkans : les participants ont réalisé des documentaires à base d'archives dédiés à la promotion et à la préservation de l'histoire, de la gastronomie, de la musique et des danses traditionnelles, des médias et des sociétés de cette région. Cette année, la COPEAM a souhaité mettre en valeur le **patrimoine commun des femmes et des filles euro-méditerranéennes**, en élargissant la participation au concours à ses pays partenaires du Sud de la Méditerranée. Pendant les dernières années, les droits des femmes et des filles et l'égalité des genres ont été placés au cœur de débats internationaux et du développement durable. Gardant cela à l'esprit et sachant que les archives jouent un rôle majeur dans la construction d'une mémoire commune, cette 2^e édition vise à encourager l'utilisation créative des archives audiovisuelles par la production d'œuvres favorisant une meilleure compréhension de la diversité, de l'histoire et de la mémoire culturelle des femmes méditerranéennes, à travers les images et les sons du passé.

Art. 2 - OBJECTIF

L'objectif principal de ce concours est de soutenir et promouvoir le rôle central que les femmes jouent dans les processus culturels, politiques et sociaux dans la région euro-méditerranéenne, dans l'optique d'encourager le dialogue interculturel et intergénérationnel entre les femmes et les filles des différents pays de cet espace.

Art. 3 - BENEFICIAIRES

Le concours s'adresse aux **jeunes professionnels entre 18 et 40 ans**, internes aux organismes de radiotélévision de la zone des Balkans et du sud de la Méditerranée associés à la COPEAM.

Chaque diffuseur peut proposer jusqu'à 3 projets réalisés par de différents professionnels.

Art. 4 - PRODUITS AUDIOVISUELS

Les projets audiovisuels devront avoir une **durée comprise entre 5 et 25 minutes**. Ils peuvent être réalisés en utilisant uniquement des documents d'archives ou en mélangeant des images et des sons d'archives avec de nouveaux tournages, des archives privées, des photos et d'autres matériels. Chaque diffuseur donnera accès à ses collections d'archives aux participants de sa propre organisation.

Les œuvres seront réalisées dans la langue originale, avec des **sous-titres en anglais ou français**.

Le sujet principal est le **Patrimoine Culturel des Femmes Méditerranéennes**, offrant ainsi au public une vision de ce que signifie le patrimoine pour les jeunes générations, ce qui a été et continue d'être la contribution des femmes au progrès culturel, politique et social de leur pays et, par conséquent, à la construction d'une mémoire nationale commune.

Ce thème s'inscrit dans le fil rouge des priorités actuelles de la COPEAM et a une grande valeur ajoutée dans la perspective du Plan de Travail Européen pour la Culture 2019-2022 qui déclare : « La culture a un rôle clef à jouer dans la remise en question des stéréotypes et la promotion des changements sociaux ».



Appel à participation

Art. 5 - DATE LIMITE

La **nouvelle** date limite de soumission des projets est le **30 juin 2019**. Les candidats sont invités à remplir le formulaire de participation annexé. Par la suite, ils/elles recevront les informations concernant la plateforme à utiliser pour télécharger leurs produits.

Art. 6 - JURY

Le Jury sera composé par M. Claudio Cappon, Secrétaire Général de la COPEAM, Mme Margherita Scanavino, Présidente de la Commission Patrimoine Audiovisuel, et par un représentant de chaque diffuseur participant, qui sera chargé d'évaluer toutes les œuvres soumises, sauf celles de son propre organisme.

Art. 7 - PRIX

Le jury proclamera un vainqueur et attribuera jusqu'à 2 mentions spéciales selon la qualité des œuvres reçues.

Le vainqueur recevra un **prix en espèces de 500 €**. Elle/il sera également invité(e) à la cérémonie de remise du prix, dont la date et le lieu seront communiqués après la sélection.

Art. 8 - DISSEMINATION

Toutes les œuvres soumises dans le cadre du concours seront mises à la disposition de la COPEAM **libres de droits**, pour une utilisation non commerciale. Les meilleures productions seront promues lors de tout événement pertinent. Le site internet, le bulletin d'information et les réseaux sociaux de la COPEAM (Facebook, YouTube, SoundCloud) représenteront d'ultérieures vitrines promotionnelles.

Les organismes participants auront également l'occasion d'échanger les œuvres et de les intégrer dans leurs grilles respectives. Ils fourniront une liste des programmes avec les meilleurs créneaux horaires de diffusion, ainsi qu'un recensement d'événements locaux, nationaux et régionaux (festivals de cinéma, spectacles, initiatives culturelles), en tant qu'opportunités de promotion.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Chiara RUTOLO - Chargée de la Commission Patrimoine Audiovisuel de la COPEAM

crutolo@copeam.org | +39 06 331 739 18

Les activités de la COPEAM dans le domaine des archives audiovisuelles ainsi que tous ses projets de coopération sont disponibles sur le site www.copeam.org.

Suivez nous aussi sur :



COPEAM

Via Alberto Cadlolo 90
00136 Rome - Italie

Tel. +39 06 331 739 18 -28 -38 - 48

Fax. +39 06 3686 66 26